



# **SYCOMORE SELECTION CREDIT**

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Politique d'investissement .....	4
Certification .....	23

### Comptes annuels

Bilan actif .....	28
Bilan passif .....	29
Compte de résultat .....	30

### Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices .....	33
Règles et méthodes comptables .....	39
Evolution des capitaux propres .....	45
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	46
Ventilation de l'actif net par nature de parts .....	47
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) .....	48
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	49
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux .....	50
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	51
Exposition directe sur le marché des devises .....	52
Exposition directe aux marchés de crédit.....	53
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	54
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	55
Créances et dettes : ventilation par nature.....	56
Frais de gestion, autres frais et charges .....	57
Engagements reçus et donnés.....	58
Autres informations .....	59
Détermination et ventilation des sommes distribuables .....	60
Inventaire.....	72
Inventaire des opérations à terme de devises.....	84

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) .....	85
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	88
Synthèse de l'inventaire .....	89

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le présent rapport de gestion concerne la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

#### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

##### 01/25

La pression haussière sur les taux longs s'est poursuivie début janvier. Le taux 10 ans US a frôlé la barre des 4.80% avant de refluer au cours de la 2ème quinzaine. Le taux 10 ans allemand a suivi la même tendance, alimentée par une hausse des anticipations d'inflation. La prime de risque de la France a diminué. On observe une baisse des spreads au cours du mois : les BBB se resserrent d'environ 5bp et les BB d'environ 10bp. Le marché primaire a été dynamique, certaines opérations offrant une prime d'émissions attrayante. Pour financer son hybride arrivant à échéance en fin d'année, La Poste a émis une nouvelle souche hybride à 6 ans notée BB+ avec un coupon de 5%, un niveau très attractif. Ipsos, désormais noté Baa3 par Moody's et BBB par Fitch, a émis une obligation 5 ans assortie d'un rendement de 3.80%. Elixor a convaincu le marché de sa convalescence et été en mesure de refinancer son obligation 2026 avec une obligation 2030 moyennant un coupon de 5.625%, contre 3.75% pour l'ancienne.

##### 02/25

Le 10 ans US a poursuivi son reflux initié mi-janvier. La crainte de pressions inflationnistes suscitées par le programme de Trump, concrétisée par de mauvais chiffres d'inflation outre-Atlantique, laisse progressivement place à des craintes sur la croissance. La baisse de la confiance des consommateurs et la remontée de l'euro en sont des signes. Les taux longs européens ont baissé de près de 10bp. La prime de risque de la France a encore légèrement diminué. Les spreads se contractent sur tous les segments du crédit : les BBB se resserrent d'environ 10bp et les BB d'environ 15bp. Certaines émissions offraient une prime d'émission attrayante. Loxam, numéro 1 européen de la location de matériel, a refinancé des tombées 2026 avec une obligation 5 ans de coupon de 4.25%. Nous avons également souscrit à la Tier 2 de CCF Holdings, issu de la fusion de l'ancien CCF avec MyMoneyBank, toutes les deux détenues par le fonds Cerberus. Cet instrument est noté BB+, de maturité 10 ans rappelable à 5 ans, et offrait un rendement de 5.15%.

##### 03/25

L'annonce du plan de relance allemand a constitué une surprise positive, à la fois par son ampleur et par le consensus politique qui se dégage. Eu égard aux besoins de financement suscités par ce plan, les courbes de taux ont fortement été impactées, subissant un choc sur la partie longue inédit depuis la réunification allemande. Nous avons profité de la pentification des courbes pour rallonger la sensibilité du portefeuille. Les spreads des BBB restent stables alors que ceux des BB et des B s'écartent respectivement de 10 et 30bp. Le marché primaire a été très dynamique, offrant de nombreuses opportunités d'investissement compte tenu de la récente hausse des rendements. Le spécialiste du recyclage Séché a refinancé son acquisition à Singapour via une émission 5 ans notée BB offrant un coupon de 4,5%. Le fournisseur de machines d'emballage aseptisé en carton SIG Group a émis une obligation 5 ans notée BBB- pour refinancer sa dette à court terme, assortie d'un coupon de 3,75%.

##### 04/25

Les annonces de tarifs douaniers lors du 'liberation day' le 2 avril ont entraîné une forte correction des actifs risqués, illustrée par une flambée de 100bp de l'indice Crossover. La posture plus conciliante adoptée ultérieurement par l'administration Trump a permis à l'indice de retracer 80% de sa hausse initiale. Grâce à la baisse des taux souverains - le rendement de l'OAT 5 ans perd 25bp sur le mois - les indices de crédit sont en territoire positif. L'Investment Grade, dont le spread n'augmente que de 10bp, surperforme le High Yield. La BCE a baissé comme prévu ses taux de 25bp et tout en soulignant les risques macro pesant sur la zone euro, ouvrant la porte à d'autres baisses. Le marché primaire a été interrompu par cette phase de volatilité mais s'est repris en fin de mois avec des transactions dignes d'intérêt. On citera les émissions d'Eircom, Stada et Infopro en HY. Côté investment grade, l'assureur belge Ethias a émis une Tier2 10 ans notée BBB à un rendement proche de 5%, un niveau attractif selon nous.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

05/25

La stabilisation temporaire de la guerre commerciale a permis aux marchés de poursuivre leur rebond. Cependant, l'inquiétude face à l'ampleur du déficit budgétaire américain exerce une pression sur les taux longs US. Le 5 ans allemand monte d'une dizaine de pbs. Les spreads avec la France et surtout l'Italie se resserrent, cette dernière voyant sa note Baa3 mise sous perspective positive par Moody's. L'indice Crossover revient vers 300 pbs, son niveau antérieur au déclenchement de la guerre commerciale. Le marché primaire a été très dynamique, après une quasi-fermeture en avril, rencontrant une demande importante de la part des investisseurs. Afin de protéger sa notation à long terme, le câbliez Prysmian a émis sa 1ère hybride, offrant un coupon de 5.25%, un niveau particulièrement attractif pour une notation BB et une durée initiale de 5 ans. AccorInvest a poursuivi le remaniement de sa structure de dette en émettant une triple-tranche d'échéances 2030 et 2032. AccorInvest est un 'spin-off' du groupe Accor et détient 576 hôtels d'une valeur de près de 8 milliards d'€. Il est noté B2/B.

06/25

La BCE a abaissé ses taux directeurs de 25bp. Le mouvement était largement anticipé. En revanche, son discours s'est avéré plus rigoureux que prévu. Les taux longs souverains ont légèrement augmenté, avec une pentification supplémentaire intervenue depuis le début du mois. Le spread Italie-Allemagne a diminué au cours du mois, en partie du fait des annonces outre-Rhin susceptibles de porter le déficit budgétaire à 3% dès 2026. Le spread France-Allemagne a lui légèrement monté. Le marché primaire est resté très dynamique. La demande des investisseurs reste forte, comme en atteste la poursuite de la baisse des spreads entamée à la mi-avril. Orange a refinancé ses obligations hybrides courtes via l'émission d'une nouvelle souche 7 ans de €750m, assortie d'une offre de rachat sur les souches courtes. Une fois de plus, un émetteur d'hybrides montre sa fiabilité en matière de rappel, alors que les encours d'hybrides ont stagné depuis trois ans et que ce compartiment reste peu cher vs. les obligations senior. Le fournisseur de services énergétiques allemand Techem a émis une obligation 7 ans offrant un coupon de 4.625 pour une notation B+. Cet émetteur a une longue antériorité sur le marché High Yield et a démontré sa capacité de désendettement.

07/25

La perspective d'un accord commercial entre les Etats-Unis et plusieurs de ses partenaires comme l'Europe et le Japon a permis un climat porteur sur les marchés au mois de juillet. Sans décision de la part des banques centrales, les marchés sont dans l'attente d'un mouvement de baisse de la part de la Fed, et d'une dernière baisse de 25 bp de la BCE. Les courbes de taux ont poursuivi leur pentification, dans un contexte de moindre demande pour les obligations d'Etat. A l'opposé, les obligations d'entreprises continuent d'être largement plébiscitées : les spreads de crédit se sont à nouveau contractés. Cela touche les catégories : Investment Grade comme High Yield. Les flux de capitaux ont également été importants de la part des investisseurs, apportant un soutien ferme à la valorisation des marchés d'obligations corporate. Les premières publications de résultats ont permis de voir la résilience du secteur des équipementiers automobiles avec Forvia et OP Mobility, permettant à leurs obligations de progresser sur le mois. Dans la foulée, OP Mobility a réalisé une émission primaire sursouscrite plus de 10 fois, témoignant de la demande actuelle pour ces actifs.

08/25

Le discours de Jackson Hole a permis à Jérôme Powell de délivrer un message donnant la direction d'une probable baisse de taux pour la prochaine réunion, tandis que la Réserve Fédérale fait l'objet d'une pression importante de Donald Trump. Les spreads de crédit sont restés à un niveau bas, dans un contexte de forte demande de la part des investisseurs pour la classe d'actif, tant en Investment Grade qu'en High Yield. A l'inverse, l'incertitude politique en France sur fond de dégradation des finances publiques a causé un nouvel écartement des spreads souverains. Dans ce contexte, nous avons allégé certaines positions présentant un rendement moins attractif qu'en début d'année, dans l'optique d'un retour des opérations primaires dès les premières semaines de septembre. Les publications de résultats du premier semestre se poursuivent, à ce stade les émetteurs présents en portefeuille ont délivré de manière consistante. La duration du fonds est restée stable.

09/25

Comme cela était largement anticipé, la Fed a baissé ses taux directeurs de 25bp et le marché table sur deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année. En revanche, la BCE a laissé ses taux inchangés, se montrant un peu plus optimiste quant à la croissance de la zone Euro mais ne délivrant aucun signal relatif à la politique monétaire des prochains mois. Les spreads se sont compressés sur l'ensemble du crédit, induisant une surperformance du High Yield par rapport aux émetteurs les mieux notés. En particulier, la dégradation de la notation de la France et le rehaussement des notes italienne et espagnole n'ont eu que peu d'impact sur les primes de risque Corporate. Le marché primaire est resté très dynamique. L'opérateur suisse Matterhorn, propriété de Xavier Niel, a émis une obligation 5 ans pour financer l'acquisition de la majorité du capital de Monaco Telecom : le rendement est sorti proche de 4% pour une notation BB. L'équipementier automobile espagnol Gestamp, fabricant de pièces de carrosserie, a pu refinancer ses échéances courtes via une obligations 5 ans offrant un rendement de 4.40% pour une notation BB. Unibail a réémis une obligation hybride assortie d'une 1ère date de rappel en juin 2031. Le coupon était de 4.75% pour une notation Ba1/BBB-.

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

10/25

La faillite de l'équipementier automobile américain First Brands a jeté un froid sur les marchés de la dette privée, avec une forme de contagion sur les marchés obligataires High Yield. Cependant les résultats du troisième trimestre globalement en ligne avec les attentes ont permis une reprise en fin de mois. Certaines entreprises ont eu des publications particulièrement robustes comme Accor ou Unibail, d'autres ont connu des upgrades de rating comme Altarea. Malgré le 'shutdown' américain plus long que d'ordinaire, privant le pays de statistiques, la Fed a poursuivi son cycle de baisse de taux permettant une détente sur les taux longs. Les marchés primaires sont restés particulièrement dynamiques en octobre, nous avons notamment participé aux émissions Aegis (Verisure), Exor, Séché Environnement, TDC NET et Carmila.

11/25

Les taux souverains € sont restés relativement stables en novembre. Les primes de risque française et italienne ont diminué. Les craintes de bulle liée à l'intelligence artificielle ont entraîné une hausse de la volatilité des actifs risqués, alimentant une légère hausse des spreads au cours du mois. Le marché anticipe une stabilité des taux BCE pour les prochains mois. En revanche, les attentes de baisse de taux de la Fed se sont avérées volatiles et tablent maintenant sur une baisse lors de la réunion de décembre, ainsi que deux autres baisses en 2026. Le marché primaire est resté dynamique, tant sur l'Investment grade que sur le High Yield. Le distributeur espagnol Eroski - dont la gouvernance est de type coopératif - a refinancé sa dette via l'émission d'une obligation de maturité 5 ans et demi, assortie d'un coupon de 5.75% pour une notation B1/BB-. L'opérateur Telecom US Verizon a émis une hybride offrant un rendement de 4% pour une notation BBB : un niveau attractif selon nous.

12/25

Les taux longs € ont subi des tensions au cours du mois, accentuant la pentification des courbes de taux souveraines. Le marché s'inquiète de l'ampleur des émissions publiques en 2026, liée aux importants déficits budgétaires en vue en France et en Allemagne. La BCE a laissé ses taux inchangés, comme prévu. Le marché anticipe des taux courts stables pour les douze prochains mois. La prime de risque française a diminué, aidée en cela par le vote du PLFSS. Les spreads de crédit se sont détendus sur tous les compartiments, dans un contexte de tarissement du marché primaire. Il en résulte une forte surperformance des indices HY vs 'Investment Grade', dont les indices sont en territoire négatif. L'éditeur de jeux de société Asmodee, un spin-off du groupe de media suédois Ambracer, a émis une obligation d'échéance 2031 afin de refinancer la 'FRN' émise un an plus tôt. La trajectoire de résultats très favorable d'Asmodee a facilité l'excellent accueil réservé par le marché à cette émission, avec une baisse de coupon de 150bp à la clef. Celsa est un producteur espagnol d'acier circulaire à faibles émissions. Il a levé €1.2b sur le marché obligataire afin de rallonger sa dette. Le coupon de 8.25% pour une notation B/B2 et une maturité de 5 ans nous a semblé attractif.

Sur la période, le fonds enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période <sup>1</sup>	Performance de l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index (coupons réinvestis)
I	+ 4,25 %	+2,63 %
ID	+ 4,26 %	+2,63%
MF (*)	+5,04 %	+ 3,05 %
R	+ 3,69 %	+ 2,63 %
X	+ 4,43 %	+ 2,63 %
R USD	+ 17,61 %	+ 2,63 %

(\*) Part MF activée le 29/01/2025

<sup>1</sup>Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En date du 21 février 2025, le prospectus a été mis à jour afin de réintroduire la possibilité de passer des ordres de rachat exprimés en montant

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'évolution de l'actif net est présentée depuis la clôture du précédent exercice :

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE SELECTION CREDIT I	140.65	2 154 738.97		146.63	2 309 544.99	
SYCOMORE SELECTION CREDIT ID	104.00	1 459 931.79		105.33	1 859 485.33	
SYCOMORE SELECTION CREDIT MF	-	-		1 050.36	5 463.91	
SYCOMORE SELECTION CREDIT R	131.43	2 464 118.75		136.28	2 453 685.33	
SYCOMORE SELECTION CREDIT R USD	108.14	50.00	811 426 721.57	127.18	88.13	898 938 411.66
SYCOMORE SELECTION CREDIT X	144.12	226 459.32		150.51	161 180.32	

## MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	0
Vente Actions	0
Achat Future	124
Vente Future	116
Achat CDN	0
Vente CDN	0

MOUVEMENTS	
Achat OPC	2
Vente OPC	0
Achat Obligations	399
Vente Obligations	362
Achat ETF	0
Vente ETF	0

## Instruments dérivés

le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers, ou dans le cadre d'opérations de gré à gré. Les instruments utilisés sont des futures et options sur taux d'intérêts et devises, ainsi que des contrats de change à terme et des CDS (credit default swaps). Ces instruments permettent d'exposer ou de couvrir le portefeuille vis-à-vis du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change (celui-ci étant limité à 10% de l'actif net), sans possibilité de surexposition. Toutefois les CDS, qui peuvent être mono émetteur ou sur indices obligataires, ne peuvent être utilisés qu'en couverture du portefeuille. Ces instruments ne peuvent représenter plus de 40% de l'actif net du FCP. L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

## Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Il s'agit de supports obligataires auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP, l'exposition indirecte aux actions, calculée selon le delta de l'obligation convertible, étant quant à elle limitée à 10% de l'actif net du FCP.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

## MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP, servant à rendre compte du surcroît de risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés, est réalisé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## **ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS**

Le FCP n'est pas éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

## **POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE**

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

## **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

## **COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

## **INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

## **REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025\***

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)*

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

### **1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel**

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

## 2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

## 3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

## 4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

## 5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra être mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

## 6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### 7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 589 K€  
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 3 419 K€  
Nombre de bénéficiaires : 70, dont 36 de la catégorie Personnel Identifié  
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 7 757 K€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2025.  
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

\* \* \*

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.  
14, avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01.44.40.16.00  
Fax : 01.44.40.16.01  
E-mail : [info@sycomore-am.com](mailto:info@sycomore-am.com)

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Generali Vision Balanced  
Identifiant d'entité juridique : 9695 002UNJ2JSXIW1L 89

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause aucun préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 1% d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par le produit financier ?

Tel qu'indiqué dans le Prospectus, le compartiment vise à surperformer l'indice de référence (25% €STR capitalisé + 25% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Excl Financials + 25% MSCI ACWI SRI Filtered PAB Net EUR + 25% MSCI EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped net EUR) sur un horizon minimum de placement de cinq ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs et selon un processus d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les deux principaux moteurs de performance attendus sont une stratégie dite d'actions et une stratégie dite obligataire, déployées sur des thèmes d'investissement évalués pour bénéficier de tendances positives, telles que, mais sans s'y limiter, la transition énergétique, l'économie circulaire, la santé, la nutrition et le bien-être, le numérique et la communication.

La stratégie dite d'actions peut représenter entre 20% et 70% de l'actif net, tandis que la stratégie obligataire peut représenter entre 0 et 80%. Chacune de ces deux stratégies est divisée en un sous-ensemble d'investissements directs et un sous-ensemble d'investissements indirects (via des investissements en OPCVM).

Les émetteurs privés éligibles sont identifiés au moyen d'une analyse intégrée comprenant le modèle SPICE exclusif. En outre, un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG) dédié est mis en œuvre pour les émetteurs souverains.

Les OPCVM investis doivent être labellisés ISR ou respecter les exigences quantitatives fixées par le label.

L'indice de référence est un indice composite désigné spécifiquement en cohérence avec la stratégie d'investissement du compartiment, en particulier sur l'exposition « actions » pour laquelle des indices ISR ont été sélectionnés. Cependant, l'indice de référence du compartiment est utilisé uniquement à des fins d'appréciation de la performance financière, et non pour déterminer si le produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promet.

### ● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le compartiment évaluera l'atteinte de chacun des critères environnementaux ou sociaux à l'aide des indicateurs de durabilité suivants, entre autres :

#### **Au niveau des sociétés détenues :**

- **Notation SPICE des sociétés détenues :** SPICE<sup>[1]</sup> est l'acronyme de Société et Sous-traitants, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement. Cette notation évalue la performance durable des entreprises. Elle intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, de gouvernance, environnementaux, sociaux et sociétaux dans les pratiques commerciales et dans les offres de produits et services des sociétés. L'analyse prend en compte un ensemble de critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 notes sont pondérées de telle sorte que les enjeux environnementaux pèsent 20% (note E de SPICE), sociaux 40% (notes S, P et C) et de gouvernance 20% (50% de la note I).
- **Au niveau sociétal :** la contribution sociétale<sup>[2]</sup> des produits et services. L'évaluation de la contribution sociétale allie les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles).

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

- **Au niveau du capital humain** : deux indicateurs concernent l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), ainsi que les ODD 3, 4, 5 et 10 pour le premier :
  - La notation « **Happy@Work** »<sup>[3]</sup> : le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.
  - La notation « **Good Jobs** »<sup>[4]</sup>, un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions), où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
- **Au niveau environnemental** : L'indicateur **NEC**<sup>[5]</sup> (contribution environnementale nette). La NEC permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise contribue à transition écologique. Le score résultant s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables à l'environnement à +100 % pour les activités à fort impact positif net. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).
- **Conformité des sociétés détenues en portefeuille à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire.**
- **Conformité des sociétés détenues en portefeuille au processus d'analyse des controverses du Gestionnaire.**
- **Conformité des sociétés détenues en portefeuille à la politique PAI du Gestionnaire.**
- **Conformité des États émetteurs au modèle de notation par pays du Gestionnaire.**

### Au niveau du produit :

- Dans le cas d'investissement en parts/actions d'OPC : Investissement systématique dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label ;
- Dans le cas d'investissement en direct sur des titres aux sous-jacents entreprises (actions ou obligations d'entreprises) : la poche concernée du compartiment vise une surperformance par rapport à l'indicateur de référence premièrement sur la *Net Environmental Contribution* (NEC) et deuxièmement sur l'intensité carbone.

---

[1]. D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document

[2]. Ibid

[3]. Ibid

[4]. Ibid

[5]. Ibid

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

En ce qui concerne les investissements en actions et/ou obligations privées :

Le compartiment réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif social ou environnemental. Les investissements sont qualifiés de durables

s'ils sont identifiés comme contribuant positivement aux enjeux environnementaux ou sociaux à travers leurs produits ou services ou à travers leurs pratiques.

La qualification d'un investissement durable requiert 1/ l'atteinte d'un score minimal sur au moins l'un des indicateurs de contribution positive de la définition d'investissement durable établie par Sycomore AM, 2/ l'absence de préjudices importants, 3/ des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

En ce qui concerne les investissements en OPC : Le compartiment investira systématiquement dans des OPC ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base *ex ante*, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

1. **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire[6]** : les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
2. **Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3[7]** : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire. Classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) : ces entreprises sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. **Notation SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur un ou plusieurs impacts négatifs.
4. **Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM[8]** : une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, seront déclarées comme « non durables ».

[6] D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document.

[7] Ibid

[8] Ibid

### *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les conséquences néfastes sur les facteurs de durabilité concernent des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique PAI s'appuyant directement sur les indicateurs figurant au tableau 1 de l'annexe I et tous les indicateurs pertinents indiqués dans les tableaux 2 et 3.
2. **Pour l'ensemble des investissements du produit financier** : Le cadre de l'analyse SPICE couvre l'ensemble des enjeux visés par l'ensemble des indicateurs de durabilité défavorables, avec la capacité de les utiliser pour alimenter l'analyse.

**Politique PAI** : chaque facteur de durabilité visé au tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillés dans la politique PAI de Sycomore AM.

#### **Notation SPICE :**

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards).

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés suivant une approche de double matérialité. La politique PAI de Sycomore AM détaille comment les enjeux couverts par les PAI sont couverts par SPICE.

**Politique d'exclusion** : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses, la conformité de la politique d'exclusion, le respect de la politique PAI) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

*Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des enjeux de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Le produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Oui,

comme indiqué à la sous-section précédente :

- Les principales incidences négatives, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont prises en compte pour tout investissement du portefeuille à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable, tout investissement doit se conformer à la politique PAI visant notamment les principaux impacts négatifs.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

l'alignement de la direction générale sur la stratégie ainsi que la qualité de l'intégration des questions de durabilité dans la stratégie.

L'univers d'investissement du compartiment est défini en fonction d'une note SPICE minimale, mais aussi selon des critères spécifiques de la méthodologie globale d'analyse et de notation « SPICE » (voir le point suivant relatif aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement).

La méthodologie d'analyse et de notation « SPICE » de Sycomore AM contribue par ailleurs à l'analyse de l'exposition et/ou de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Au sein du volet Capital humain, l'approche d'évaluation des ressources humaines en entreprise se réfère explicitement aux ODD 3, 4, 5, 8 et 10 portant sur des enjeux sociaux tels que la santé, l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des sexes, le plein emploi, le travail décent et la réduction des inégalités. Au sein du volet Société et Sous-traitants, l'évaluation de la contribution sociétale est basée sur l'analyse des contributions positives et négatives des activités des entreprises selon 4 volets (accès et inclusion, santé et sécurité, progrès économique et humain et emploi) et se réfère explicitement aux ODD 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16 et 17. Au sein du volet Environnement, l'évaluation de la contribution environnementale nette (« NEC ») analyse les impacts positifs et négatifs des entreprises et de leurs produits et services sur 5 enjeux (climat, biodiversité, eau, déchets/ressources et qualité de l'air) directement liés aux ODD environnementaux 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

Les principales limites méthodologiques sont les suivantes :

- la disponibilité des données pour effectuer l'analyse ESG ;
- la qualité des données utilisées dans l'évaluation de la qualité et de l'impact ESG, car il n'existe pas de normes universelles relatives aux informations ESG, et la vérification par un tiers n'est pas systématique ;
- la comparabilité des données, car toutes les sociétés ne publient pas les mêmes indicateurs ;
- le recours à des méthodologies exclusives qui s'appuient sur l'expérience et les compétences du personnel du gestionnaire d'actifs.

### ● **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les critères suivants ayant force obligatoire s'appliquent au compartiment :

Concernant les actions et les obligations privées, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés.

- **Un filtre de sélection des principales opportunités ESG** : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable réparties en quatre catégories :
  - i) **Contribution sociale** : Entreprises justifiant d'une note de contribution sociétale supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Société et fournisseurs de la méthodologie SPICE de Sycomore AM.
  - ii) **Contribution environnementale** : Entreprises justifiant d'une note NEC (contribution nette à l'environnement) supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Environnement de la méthodologie SPICE.
  - iii) **Leadership SPICE** : Entreprises justifiant d'une note SPICE supérieure à 3,5/5, traduisant selon l'analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.

iv) **Transformation SPICE** : Dans la limite de 10% de l'actif net, les entreprises justifiant, cumulativement :

a. d'une **note SPICE** comprise entre 3 et 3,5/5,

b. **une stratégie revendiquée de transformation profonde** en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le compartiment a alors vocation à accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de deux ans.

• **Un filtre d'exclusion** : sont exclues les entreprises pour lesquelles les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises ou de générer des incidences négatives majeures. Une société est ainsi exclue si :

a. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la **politique d'exclusion** ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou

b. elle a obtenu une **note SPICE** inférieure à 3/5, ou

c. si l'entreprise est visée par une **controverse de niveau 3/3**.

Dans le cas d'investissement en direct sur des titres aux sous-jacents entreprises (actions ou obligations d'entreprises) : la poche concernée du compartiment vise une surperformance par rapport à l'indicateur de référence premièrement sur la *Net Environmental Contribution* (NEC) et deuxièmement sur l'intensité carbone.

Concernant les fonds : Les OPC en portefeuille doivent bénéficier du label ISR ou respecter les critères quantitatifs issus de ce label.

● ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

Concernant les actions et les obligations, l'univers d'investissement éligible du compartiment est réduit d'au moins 25% par rapport à l'univers initial (tel que décrit dans le prospectus du compartiment).

● ***Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit investit ?***

La gouvernance fait partie de l'analyse SPICE, incluant une section dédiée à la gouvernance (section « G ») au sein du pilier « I », qui comporte un accent significatif sur les organes de gouvernance, et intégrant d'autres éléments de gouvernance dans les autres piliers, notamment les relations avec les employés et la rémunération des collaborateurs au sein de la section « P », ainsi que les pratiques fiscales au sein de la section « S ». La gouvernance globale des enjeux associés à chaque type de parties prenantes (Société, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement) est traitée dans chacun de ces piliers.

Les exigences visant à exclure de l'univers d'investissement les pratiques de gouvernance insuffisantes de la section « G », associées à un seuil minimum, figurent dans la politique d'exclusion de Sycomore AM.

**Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?**

L'ensemble des critères contraignants décrits ci-avant s'applique à tout investissement du compartiment (hors liquidités et produits dérivés détenus à des fins de couverture).

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



L'allocation des **actifs** décrit la part

des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier investit,

- des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les

sociétés dans lesquelles le produit financier investit,

pour une transition vers une économie verte par exemple,

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx)

pour refléter les activités

opérationnelles vertes des sociétés

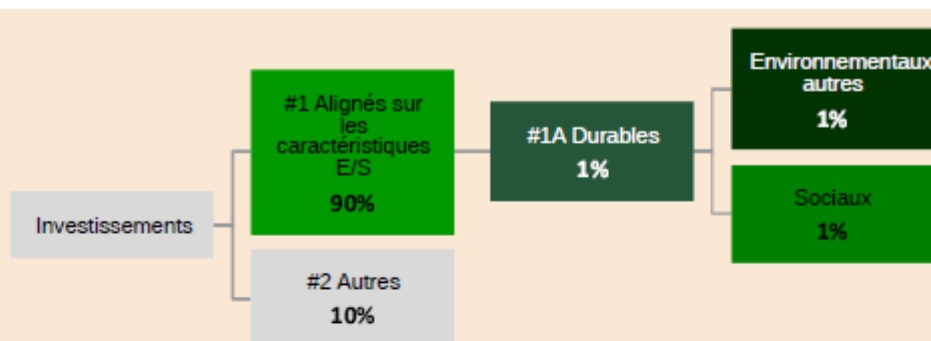
dans lesquelles le produit financier investit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent



## Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

L'objectif de la part restante des investissements, y compris une description des garanties environnementales ou sociales minimales, est stipulé dans les questions suivantes : « Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ? ».

### ● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

La politique d'utilisation des instruments dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du compartiment et cohérente avec son inclusion dans une perspective de long terme. Elle n'a pas vocation à dénaturer de manière significative ou permanente la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le compartiment est investi. Le compartiment ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

En dehors d'une gestion efficiente et marginale, l'utilisation par le compartiment d'instruments dérivés à titre d'exposition revêt nécessairement un caractère provisoire et exceptionnel.

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

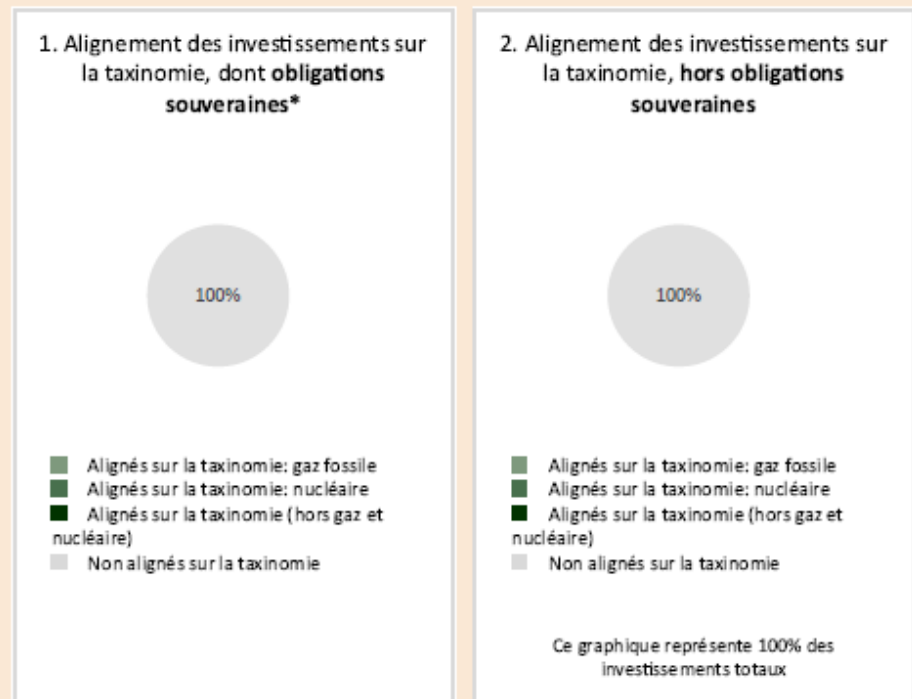
Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## Quelle est la proportion minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental (1 %).



## Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des placements durables ayant un objectif social (1 %).



## Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres » sont liés aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, aux liquidités détenues à titre accessoire ou aux équivalents de liquidités tels que les obligations d'État.

Les obligations, les autres titres de créance internationaux et les titres négociables à court terme d'émetteurs publics sont sélectionnés par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré comme suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

Les autres liquidités et instrument assimilés à des liquidités utilisés à titre accessoire, ainsi que les produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



## Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

L'indice de référence est un indice composite désigné spécifiquement en cohérence avec la stratégie d'investissement du compartiment, en particulier sur l'exposition « actions » pour laquelle des indices ISR ont été sélectionnés.

Cependant, l'indice de référence du compartiment est utilisé uniquement à des fins d'appréciation de la performance financière, et non pour déterminer si le produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promet.

- **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable

● **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

Non applicable



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ? De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :**

<https://fr.sycomore-am.com/fonds/48/generali-vision-balanced>



# **SYCOMORE SELECTION CREDIT**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**SYCOMORE SELECTION CREDIT**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT  
14, avenue Hoche  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE SELECTION CREDIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **SYCOMORE SELECTION CREDIT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **1. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :**

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

#### **2. Autres instruments financiers du portefeuille :**

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **SYCOMORE SELECTION CREDIT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **SYCOMORE SELECTION CREDIT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



2026.04.09 18:19:47  
+0200

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	-	-
<b>Actions et valeurs assimilées (A) (*)</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) (*)</b>	<b>2,430,792.00</b>	<b>10,291,414.96</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2,430,792.00	10,291,414.96
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) (*)</b>	<b>679,530,046.96</b>	<b>572,622,872.87</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	679,530,046.96	572,622,872.87
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>181,788,715.20</b>	<b>200,950,150.33</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	181,788,715.20	200,950,150.33
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>4,913,720.00</b>	<b>4,751,800.00</b>
OPCVM	4,913,720.00	4,751,800.00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>327,630.00</b>	<b>1,032,100.00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>6,028.66</b>	<b>6,905.56</b>
<b>Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>868,996,932.82</b>	<b>788,623,143.72</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>2,460,963.07</b>	<b>1,249,583.19</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>29,738,537.76</b>	<b>23,776,626.36</b>
<b>Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>32,199,500.83</b>	<b>25,026,209.55</b>
<b>TOTAL ACTIF I+II</b>	<b>901,196,433.65</b>	<b>814,681,453.27</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	-	-
Capital	863,935,506.87	767,632,901.66
Report à nouveau sur revenu net	1,815.66	13,976.47
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	35,001,089.13	43,779,843.44
Capitaux propres I :	898,938,411.66	811,426,721.57
Passifs de financement II	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>898,938,411.66</b>	<b>811,426,721.57</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	327,630.00	1,032,100.00
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>327,630.00</b>	<b>1,032,100.00</b>
<b>Autres passifs :</b>	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1,930,364.96	2,222,631.70
Concours bancaires	27.03	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1,930,391.99</b>	<b>2,222,631.70</b>
<b>TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV</b>	<b>901,196,433.65</b>	<b>814,681,453.27</b>

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	-	-
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions	126.90	168.79
Produits sur obligations	28,046,141.51	22,588,833.97
Produits sur titres de créances	5,962,838.58	5,461,091.93
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	601,955.84	1,541,030.67
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>34,611,062.83</b>	<b>29,591,125.36</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-38.44	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-38.44</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>34,611,024.39</b>	<b>29,591,125.36</b>
<b>Autres produits :</b>	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres Charges :</b>	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-8,106,755.87	-8,235,896.09
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-8,106,755.87</b>	<b>-8,235,896.09</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B</b>	<b>26,504,268.52</b>	<b>21,355,229.27</b>

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1,732,586.90</b>	<b>160,538.38</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C + D</b>	<b>28,236,855.42</b>	<b>21,515,767.65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus et moins-values réalisées	8,575,948.02	-1,882,812.64
Frais de transactions externes et frais de cession	-376,532.72	-152,651.71
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>8,199,415.30</b>	<b>-2,035,464.35</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>558,292.52</b>	<b>21,388.21</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>8,757,707.82</b>	<b>-2,014,076.14</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2,258,964.84	24,370,243.24
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-2,258,964.84</b>	<b>24,370,243.24</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>265,490.73</b>	<b>-92,091.31</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>-1,993,474.11</b>	<b>24,278,151.93</b>
<b>Acomptes :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>35,001,089.13</b>	<b>43,779,843.44</b>

## STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif est de réaliser sur un horizon de placement minimum de cinq (5) ans une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR (coupons réinvestis), dans une fourchette de sensibilité de 0 à +5 et selon un processus d'investissement socialement responsable.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

## Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	134.66	120.67	132.76	140.65	<b>146.63</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	497,882.89	432,666.80	242,589.47	303,073.42	<b>338,663.84</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	3,697,112.5453	3,585,242.7124	1,827,227.2954	2,154,738.9694	<b>2,309,544.9880</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	0.88	-3.64	-5.12	-0.34	<b>1.42</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	2.19	2.50	3.08	4.00	<b>4.86</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	105.84	93.25	100.50	104.00	<b>105.33</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	132,109.85	115,941.76	118,825.97	151,842.80	<b>195,863.34</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	1,248,124.9043	1,243,337.6162	1,182,305.3782	1,459,931.7919	<b>1,859,485.3343</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	1.73	1.93	2.34	2.98	<b>3.53</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts D	-	-2.81	-3.88	-0.25	-
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	128.00	114.06	124.73	131.43	<b>136.28</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	230,148.25	236,612.45	355,291.10	323,867.27	<b>334,402.02</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1,797,946.4421	2,074,422.2056	2,848,409.8832	2,464,118.7495	<b>2,453,685.3341</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	0.84	-3.44	-4.83	-0.32	<b>1.32</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	1.40	1.70	2.20	3.06	<b>3.81</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	136.83	123.11	135.74	144.12	<b>150.51</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	23,754.82	24,482.48	37,342.05	32,638.01	<b>24,260.58</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	173,605.0000	198,852.0000	275,086.0000	226,459.3200	<b>161,180.3200</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	0.89	-3.70	-5.23	-0.35	<b>1.45</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	2.68	3.07	3.44	4.39	<b>5.25</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeur liquidative (en USD)</b>					
Parts C	115.57	96.65	109.47	108.14	<b>127.18</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	5.08	4.53	4.96	5.22	<b>9.54</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	50.0000	50.0000	50.0000	50.0000	<b>88.1282</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	0.67	-2.73	-3.83	-0.25	<b>1.05</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	1.11	1.37	1.80	2.43	<b>3.03</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

	31/12/2025
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Parts D	<b>1,050.36</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	<b>5,739.10</b>
<b>Nombre de titres</b>	
Parts D	<b>5,463.9066</b>

	31/12/2025
<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2025
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	<b>40.23</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	
Parts D	-
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>	
Parts D	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Commission de souscription	Frais de fonctionnement et de gestion
I	FR0011288489	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	7% Taux maximum	0.60% TTC annuel maximum

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

ID	FR0011288505	Distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	7% Taux maximum	0.60% TTC annuel maximum
R	FR0011288513	Capitalisation	EUR	Tous	3% Taux maximum	1.20% TTC annuel maximum
R USD	FR0012950574	Capitalisation	USD	Tous	3% Taux maximum	1.20% TTC annuel maximum
X	FR0011288539	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement les OPCVM gérés par SYCOMORE AM ou par ses filiales	10% Taux maximum	0.60% TTC annuel maximum
MF	FR001400UW51	Distribution	EUR	OPC nourriciers du FCP	7% Taux maximum	Néant

### Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### **Valeurs mobilières**

**Les titres cotés** : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ainsi, compte tenu de la situation de leurs émetteurs et en l'absence d'un marché liquide et de prix de transactions observables, la société de gestion a été conduite à retenir une valorisation à 0,00 € au 31/12/2025 pour le titre financier de taux XS1331156684 SWISSPORT INVEST 6.75% 15-31/12/2099.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les éventuels recouvrements à venir sur ces titres.

**Les O.P.C.** : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Les titres de créances et assimilés négociables** qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

**Futures** : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

**Options** : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

**Options OTC** : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

**Change à terme** : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

**Dépôts à terme** : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

**Crédit Défaut Swaps (CDS)** : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

### Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Sycomore Asset Management a décidé de mettre en place un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque trimestre. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la Politique de swing pricing de Sycomore Asset Management.

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème			
		Parts I et ID	Parts R et R USD	Part X	Part MF
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Taux annuel TTC maximum			
		0.60%	1.20%	0.60%	Néant
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant			
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant			
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC au-delà de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR (coupons réinvestis)		Néant	

**Commission de surperformance** : A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

### Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

## Frais de recherche

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables

#### Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part I  
Distribution pour la part ID  
Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part R USD  
Capitalisation pour la part X  
Distribution pour la part MF

#### Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I  
Distribution pour la part ID  
Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part R USD  
Capitalisation pour la part X  
Distribution pour la part MF

#### Changements affectant le fonds

Néant

### Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

#### Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la deuxième meilleure note Long Terme est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation (S&P, Moody's et Fitch)

S'il n'existe pas de note long terme, la deuxième meilleure note Court Terme est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. (S&P, Moody's et Fitch)

S'il n'existe qu'une seule notation, celle-ci sera retenue.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».

## Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>811,426,721.57</b>	<b>754,053,550.04</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) <sup>1</sup>	180,111,455.86	242,713,220.90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-120,627,651.66	-226,237,867.42
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	26,504,268.52	21,355,229.27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8,199,415.30	-2,035,464.35
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation *	-2,258,964.64	24,370,243.27
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-4,416,833.29	-2,792,190.14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>898,938,411.66</b>	<b>811,426,721.57</b>

<sup>1</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

<sup>2</sup> Rubrique Spécifique aux MMF.

\* Ecart de centimes entre la balance et l'actif net déclaré (SDNAR02)

## Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	401,551.6666
Nombre de titres rachetés	246,745.6480
<b>Catégorie de classe ID (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	463,646.9656
Nombre de titres rachetés	64,093.4232
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	455,090.3051
Nombre de titres rachetés	465,523.7205
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	42,000.0000
Nombre de titres rachetés	107,279.0000
<b>Catégorie de classe R USD (Devise: USD)</b>	
Nombre de titres émis	38.1282
Nombre de titres rachetés	-
<b>Catégorie de classe MF (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	6,508.9066
Nombre de titres rachetés	1,045.0000
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0011288489	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	338,663,836.64	2,309,544.9880	146.63
FR0011288505	ID	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	195,863,335.95	1,859,485.3343	105.33
FR0011288513	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	334,402,015.33	2,453,685.3341	136.28
FR0011288539	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	24,260,579.43	161,180.3200	150.51
FR0012950574	R USD	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	USD	9,543.65	88.1282	127.18
FR001400UW51	MF	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	5,739,100.66	5,463.9066	1,050.36

## Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
<b>Actif</b>		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
<b>TOTAL</b>	-					

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Exposition sur le marché des obligations convertibles

#### Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
France	2,430.79	-	2,430.79	-	2,430.79	-
<b>TOTAL</b>	<b>2,430.79</b>	-	<b>2,430.79</b>	-	<b>2,430.79</b>	-

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	679,530.05	464,262.41	215,267.63	-	-
Titres de créances	181,788.72	134,240.97	47,547.75	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29,738.54	-	-	-	29,738.54
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.03	-	-	-	-0.03
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures		42,742.70	-24,520.00	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>641,246.08</b>	<b>238,295.38</b>	-	<b>29,738.51</b>

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	6,056.47	48,895.41	227,741.09	396,837.08
Titres de créances	-	-	6,662.44	28,239.26	146,887.02
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29,738.54	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.03	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-24,520.00	-	-34,226.80	-	76,969.50
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5,218.51</b>	<b>6,056.47</b>	<b>21,331.05</b>	<b>255,980.35</b>	<b>620,693.59</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	USD
<b>Actif</b>		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	0.01	-
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-0.03
Emprunts	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Devises à recevoir	-	-
Devises à livrer	-	-
Futures	-	-
Options	-	-
Swaps	-	-
Autres opérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0.01</b>	<b>-0.03</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	2,430.79
Obligations et valeurs assimilées	186,936.92	481,192.20	11,400.92
Titres de créances	140,244.79	41,543.93	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors Bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>327,181.71</b>	<b>522,736.13</b>	<b>13,831.71</b>

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
<b>OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
<b>TOTAL</b>						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

## Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	1,231,686.10
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	914,668.37
Coupons à recevoir	314,608.60
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>2,460,963.07</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	1,875,811.03
Autres créditeurs divers	54,553.93
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1,930,364.96</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,890,046.72	0.60
Commissions de surperformance	560,805.91	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe ID (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	953,244.55	0.60
Commissions de surperformance	286,497.92	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,868,226.14	1.20
Commissions de surperformance	368,753.95	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	179,068.85	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R USD (Devise: USD)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	102.80	1.20
Commissions de surperformance	9.03	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe MF (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

	Exercice 31/12/2025
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	4,913,720.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

## Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	11,245,174.48	8,633,797.93
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>11,245,174.48</b>	<b>8,633,797.93</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,245,174.48	8,633,797.93
<b>Total</b>	<b>11,245,174.48</b>	<b>8,633,797.93</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,288,452.44	-748,582.60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>3,288,452.44</b>	<b>-748,582.60</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,288,452.44	-748,582.60
<b>Total</b>	<b>3,288,452.44</b>	<b>-748,582.60</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1,815.66	13,976.47
Revenus nets	6,563,893.70	4,338,045.83
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>6,565,709.36</b>	<b>4,352,022.30</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	6,563,983.23	4,350,596.74
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,726.13	1,425.56
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>6,565,709.36</b>	<b>4,352,022.30</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,859,485.3343	1,459,931.7919
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3.53	2.98
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,928,097.68	-379,419.64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>1,928,097.68</b>	<b>-379,419.64</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1,928,097.68	-
Capitalisation	-	-379,419.64
<b>Total</b>	<b>1,928,097.68</b>	<b>-379,419.64</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	9,361,072.56	7,548,253.90
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>9,361,072.56</b>	<b>7,548,253.90</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9,361,072.56	7,548,253.90
<b>Total</b>	<b>9,361,072.56</b>	<b>7,548,253.90</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,258,503.60	-805,460.49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>3,258,503.60</b>	<b>-805,460.49</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,258,503.60	-805,460.49
<b>Total</b>	<b>3,258,503.60</b>	<b>-805,460.49</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	846,588.67	995,548.10
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>846,588.67</b>	<b>995,548.10</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	846,588.67	995,548.10
<b>Total</b>	<b>846,588.67</b>	<b>995,548.10</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	235,281.60	-80,600.52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>235,281.60</b>	<b>-80,600.52</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	235,281.60	-80,600.52
<b>Total</b>	<b>235,281.60</b>	<b>-80,600.52</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	267.63	121.89
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>267.63</b>	<b>121.89</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	267.63	121.89
<b>Total</b>	<b>267.63</b>	<b>121.89</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	93.07	-12.89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>93.07</b>	<b>-12.89</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	93.07	-12.89
<b>Total</b>	<b>93.07</b>	<b>-12.89</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	219,858.38
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>219,858.38</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	219,812.96
Report à nouveau du revenu de l'exercice	45.42
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>219,858.38</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	5,463.9066
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	40.23
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	<b>Exercice 31/12/2025</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	47,279.43
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>47,279.43</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	47,279.43
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>47,279.43</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Obligations convertibles en actions</b>				<b>2,430,792.00</b>	<b>0.27</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>2,430,792.00</b>	<b>0.27</b>
NEXITY 0.875% 21-19/04/2028 CV FLAT Immobilier et logement	53,000.00	45.86	EUR	2,430,792.00	0.27
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>679,530,046.96</b>	<b>75.59</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>679,530,046.96</b>	<b>75.59</b>
ABEILLE VIE 6.25% 22-09/09/2033 Assurances	7,600,000.00	113.46	EUR	8,776,369.65	0.98
ACCOR 24-06/09/2173 FRN Hôtellerie - Loisir	7,900,000.00	102.69	EUR	8,240,023.58	0.92
ACCORINVEST GROU 25-15/05/2032 FRN Hôtellerie - Loisir	4,845,000.00	101.42	EUR	4,953,206.64	0.55
ACCORINVEST GROU 5.375% 25-15/05/2030 Hôtellerie - Loisir	1,700,000.00	102.96	EUR	1,763,061.97	0.20
ACCORINVEST GROU 5.5% 24-15/11/2031 Hôtellerie - Loisir	600,000.00	102.80	EUR	621,395.33	0.07
ACCORINVEST GROU 5.625% 25-15/05/2032 Hôtellerie - Loisir	2,341,000.00	102.72	EUR	2,423,081.31	0.27
ADECOCO INT FIN 21-21/03/2082 FRN Services divers	4,378,000.00	97.84	EUR	4,318,394.43	0.48
AEGIS LUX 5.625% 25-29/10/2031 Services divers	7,163,000.00	101.44	EUR	7,339,872.38	0.82
ALTAREA 1.75% 20-16/01/2030 Immobilier et logement	1,800,000.00	92.45	EUR	1,694,686.68	0.19
ALTAREA 5.5% 24-02/10/2031 Immobilier et logement	10,000,000.00	106.61	EUR	10,803,950.68	1.20
AMBER FINCO PLC 6.625% 24-15/07/2029 Services divers	800,000.00	105.13	EUR	866,067.78	0.10
ARCADIS NV 4.875% 23-28/02/2028 Construction et matériaux de construction	2,980,000.00	103.53	EUR	3,209,125.26	0.36
ARENA LUX FIN 25-01/05/2030 FRN Services divers	4,000,000.00	101.15	EUR	4,078,941.11	0.45
ASMODEE GROUP AB 4.25% 25-15/12/2031 Distribution - Commerce	2,286,000.00	101.17	EUR	2,318,097.98	0.26
ASMODEE GROUP AB 5.75% 24-15/12/2029 Distribution - Commerce	6,333,000.00	105.21	EUR	3,564,430.05	0.40
ASSEMBLIN CAVERI 6.25% 24-01/07/2030 Construction et matériaux de construction	3,500,000.00	104.35	EUR	3,706,972.50	0.41
AVANTOR FUNDING 3.875% 20-15/07/2028 Produits pharmaceutiques	3,300,000.00	100.21	EUR	3,367,414.42	0.37
AYVENS SA 4% 24-24/01/2031 Services divers	1,300,000.00	103.63	EUR	1,396,470.15	0.16

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
AZELIS FINAN 5.75% 23-15/03/2028 Distribution - Commerce	6,000,000.00	102.29	EUR	6,242,576.67	0.69
BALL CORP 4.25% 25-01/07/2032 Industrie d'emballage et papier	1,320,000.00	102.62	EUR	1,355,194.13	0.15
BANIJAY ENTERTAI 7% 23-01/05/2029 Divertissement	11,982,000.00	103.86	EUR	12,593,973.99	1.40
BELDEN INC 3.375% 17-15/07/2027 Electrique - Electronique	3,300,000.00	100.08	EUR	3,355,266.75	0.37
BELDEN INC 3.375% 21-15/07/2031 Electrique - Electronique	1,500,000.00	97.90	EUR	1,492,346.25	0.17
BIFFA GROUP 5.25% 25-15/06/2031 Services divers	1,412,000.00	99.86	EUR	1,414,070.93	0.16
BOELS TOPHOLD 5.75% 24-15/05/2030 Services divers	4,900,000.00	103.59	EUR	5,114,943.94	0.57
BOELS TOPHOLD 6.25% 23-15/02/2029 Services divers	3,400,000.00	103.28	EUR	3,594,226.89	0.40
BPCE ASSURANCES 4.125% 25-22/10/2035 Assurances	3,000,000.00	99.98	EUR	3,024,918.08	0.34
CAISSE NA REA MU 4.375% 25-26/05/2035 Assurances	1,800,000.00	101.02	EUR	1,866,688.77	0.21
CANAL PLUS SA 4.625% 25-03/12/2030 Audiovisuel	4,700,000.00	100.80	EUR	4,757,065.08	0.53
CCF HOLD 25-27/05/2035 FRN Banques et assurances	3,000,000.00	101.61	EUR	3,140,063.84	0.35
CDP RETI SPA 3.875% 24-04/09/2031 Holdings et sociétés financières	5,023,000.00	102.67	EUR	5,222,605.07	0.58
CELSA OPCO SA 25-15/12/2030 FRN Siderurgie Minerais et Métaux	1,600,000.00	100.82	EUR	1,621,834.40	0.18
CELSA OPCO SA 8.25% 25-15/12/2030 Siderurgie Minerais et Métaux	2,475,000.00	103.36	EUR	2,572,290.19	0.29
COFACE SA 5.75% 23-28/11/2033 Assurances	6,100,000.00	110.74	EUR	6,791,473.44	0.76
CRDT AGR ASSR 4.5% 24-17/12/2034 Assurances	3,800,000.00	103.69	EUR	3,948,931.37	0.44
CRDT AGR ASSR 5.875% 23-25/10/2033 Assurances	5,800,000.00	112.26	EUR	6,578,296.44	0.73
CRITERIA CAIXA 3.5% 24-02/10/2029 Holdings et sociétés financières	4,000,000.00	101.51	EUR	4,096,678.36	0.46
CROWN EUROPEAN 3.75% 25-30/09/2031 Industrie d'emballage et papier	2,000,000.00	100.30	EUR	2,024,441.67	0.23
DARLING GLBL FIN 4.5% 25-15/07/2032 Biens de consommation	3,600,000.00	101.55	EUR	3,741,678.00	0.42

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
DEUCE FINCO 25-20/11/2032 FRN Services divers	900,000.00	101.60	EUR	920,774.65	0.10
DOLCETTO HOLDCO 25-14/07/2032 FRN Produits pharmaceutiques	500,000.00	101.45	EUR	508,934.79	0.06
DOLCETTO HOLDCO 5.625% 25-14/07/2032 Produits pharmaceutiques	1,500,000.00	101.86	EUR	1,553,681.25	0.17
DRAX FINCO PLC 5.875% 24-15/04/2029 Distribution Energie	850,000.00	103.88	EUR	894,068.72	0.10
EC FINANCE 3% 21-15/10/2026 Services divers	6,072,000.00	99.02	EUR	6,056,469.17	0.67
EIRCOM FINANCE 5% 25-30/04/2031 Télécommunication	3,395,000.00	101.85	EUR	3,488,321.01	0.39
EIRCOM FINANCE 5.75% 24-15/12/2029 Télécommunication	1,792,000.00	104.18	EUR	1,872,630.04	0.21
ELIA GROUP SA/NV 23-15/06/2171 FRN Distribution Energie	5,000,000.00	104.91	EUR	5,408,929.45	0.60
ELIOR GROUP SA 5.625% 25-15/03/2030 Biens de consommation	4,500,000.00	103.82	EUR	4,749,198.75	0.53
EMERALD DEBT 6.375% 23-15/12/2030 Construction et matériaux de construction	1,658,000.00	104.25	EUR	1,734,337.08	0.19
EPHIOS SUBCO S 7.875% 23-31/01/2031 Produits pharmaceutiques	1,000,000.00	106.59	EUR	1,070,255.00	0.12
ERAMET 6.5% 24-30/11/2029 Siderurgie Minerais et Métaux	500,000.00	99.26	EUR	499,505.48	0.06
ERAMET 7% 23-22/05/2028 Siderurgie Minerais et Métaux	1,000,000.00	101.31	EUR	1,056,836.03	0.12
EROSKI S COOP 5.75% 25-15/05/2031 Distribution - Commerce	2,266,000.00	103.71	EUR	2,361,944.33	0.26
ETHIAS 4.75% 25-07/05/2035 Assurances	1,600,000.00	104.02	EUR	1,714,981.26	0.19
EVOCA SPA 24-09/04/2029 FRN Machines et Véhicules	7,492,000.00	96.43	EUR	7,355,865.64	0.82
EXOR NV 3.75% 25-05/11/2035 Holdings et sociétés financières	5,250,000.00	98.08	EUR	5,181,997.40	0.58
FNAC DARTY SA 4.75% 25-01/04/2032 Distribution - Commerce	6,398,000.00	103.08	EUR	6,674,475.35	0.74
FNAC DARTY SA 6% 24-01/04/2029 Distribution - Commerce	6,000,000.00	103.97	EUR	6,332,200.00	0.70
FORVIA SE 5.125% 24-15/06/2029 Machines et Véhicules	1,046,000.00	103.54	EUR	1,085,964.75	0.12
FORVIA SE 5.375% 25-15/03/2031 Machines et Véhicules	2,040,000.00	103.00	EUR	2,134,602.17	0.24

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FORVIA SE 5.5% 24-15/06/2031 Machines et Véhicules	3,472,000.00	103.53	EUR	3,605,101.05	0.40
FORVIA SE 5.625% 25-15/06/2030 Machines et Véhicules	2,030,000.00	104.34	EUR	2,124,506.65	0.24
GACM 24-30/10/2044 FRN Assurances	2,800,000.00	104.28	EUR	2,945,622.63	0.33
GESTAMP AUTOMOCI 4.375% 25-15/10/2030 Machines et Véhicules	6,077,000.00	101.03	EUR	6,205,443.30	0.69
GETLINK SE 4.125% 25-15/04/2030 Transports et matériel de transport	2,000,000.00	102.71	EUR	2,072,593.33	0.23
GRUENENTHAL GMBH 4.625% 24-15/11/2031 Produits pharmaceutiques	4,000,000.00	101.37	EUR	4,080,374.44	0.45
GUALA CLOSURES 23-29/06/2029 FRN Industrie d'emballage et papier	4,000,000.00	100.81	EUR	4,046,318.36	0.45
HLD EUROPE 4.125% 25-02/04/2030 Holdings et sociétés financières	4,437,000.00	101.44	EUR	4,640,426.73	0.52
HOLDING DINFRAS 3.875% 25-31/01/2031 Distribution Energie	1,200,000.00	99.13	EUR	1,201,766.14	0.13
HOLDING DINFRAS 4.875% 24-24/10/2029 Distribution Energie	1,000,000.00	103.68	EUR	1,046,540.00	0.12
IMA INDUSTRIA 24-15/04/2029 FRN Machines et Véhicules	8,443,000.00	101.34	EUR	8,666,878.34	0.96
IMA INDUSTRIA 3.75% 20-15/01/2028 Machines et Véhicules	3,000,000.00	100.15	EUR	3,057,565.00	0.34
INDIGO GROUP 4.5% 23-18/04/2030 Immobilier et logement	2,000,000.00	104.53	EUR	2,155,282.74	0.24
INFINEON TECH 19-01/04/2168 FRN Electrique - Electronique	3,000,000.00	100.67	EUR	3,103,136.71	0.35
INPOST SA 4% 25-01/04/2031 Transports et matériel de transport	2,876,000.00	100.25	EUR	2,915,755.91	0.32
INTERMEDIATE CAP 1.625% 20-17/02/2027 Private equity	1,100,000.00	98.78	EUR	1,102,382.18	0.12
INTESA SANPAOLO 4.217% 25-05/03/2035 Assurances	1,000,000.00	100.41	EUR	1,039,463.48	0.12
IPD 3 BV 24-15/06/2031 FRN Ordinateurs logiciels	6,857,000.00	100.62	EUR	6,921,755.79	0.77
IPD 3 BV 5.5% 25-15/06/2031 Ordinateurs logiciels	8,182,000.00	101.39	EUR	8,321,139.46	0.93
IPSEN SA 3.875% 25-25/03/2032 Produits pharmaceutiques	6,000,000.00	100.58	EUR	6,217,038.08	0.69
IPSOS SA 3.75% 25-22/01/2030 Publicité - Communication	2,000,000.00	101.25	EUR	2,096,406.85	0.23

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IRCA SPA 24-15/12/2029 FRN Biens de consommation	3,500,000.00	101.64	EUR	3,569,005.14	0.40
ITELYUM REGE 5.75% 25-15/04/2030 Produits Chimique	1,200,000.00	100.05	EUR	1,215,909.33	0.14
ITM ENTREPRISES 4.125% 25-29/01/2030 Biens de consommation	2,200,000.00	101.81	EUR	2,324,690.88	0.26
ITM ENTREPRISES 5.75% 24-22/07/2029 Biens de consommation	3,200,000.00	106.61	EUR	3,495,706.30	0.39
KAIXO BONDCO TEL 5.125% 21-30/09/2029 Télécommunication	6,300,000.00	101.40	EUR	6,486,982.25	0.72
KAPLA HOLDING SA 24-31/07/2030 FRN Services divers	5,019,000.00	101.14	EUR	5,091,680.70	0.57
KING US BIDC 25-01/12/2032 FRN Machines et Véhicules	3,600,000.00	100.86	EUR	3,649,692.50	0.41
KONINKLIJKE KPN 24-18/09/2172 FRN Télécommunication	3,500,000.00	103.47	EUR	3,672,508.77	0.41
LAGARDERE SCA 4.75% 25-12/06/2030 Distribution - Commerce	3,000,000.00	102.12	EUR	3,144,355.07	0.35
LA MONDIALE 4.375% 25-20/10/2035 Assurances	1,600,000.00	100.24	EUR	1,618,623.12	0.18
LA POSTE SA 25-16/01/2174 FRN Transports et matériel de transport	12,000,000.00	103.53	EUR	12,707,383.56	1.41
LIONPOLARIS LX 4 24-01/07/2029 FRN Biens de consommation	8,600,000.00	101.28	EUR	8,714,552.72	0.97
LKQ DUTCH BOND 4.125% 24-13/03/2031 Distribution - Commerce	9,600,000.00	102.26	EUR	10,139,981.59	1.13
LKQ EURO BV 4.125% 18-01/04/2028 Distribution - Commerce	1,300,000.00	100.45	EUR	1,319,891.08	0.15
LORCA TELECOM 4% 20-18/09/2027 Télécommunication	4,000,000.00	100.12	EUR	603,734.94	0.07
LOXAM SAS 4.25% 25-15/02/2030 Services divers	1,500,000.00	100.74	EUR	1,541,159.17	0.17
LOXAM SAS 4.25% 25-15/02/2031 Services divers	2,469,000.00	100.17	EUR	2,505,161.25	0.28
LOXAM SAS 6.375% 23-31/05/2029 Services divers	6,922,000.00	103.62	EUR	6,477,133.45	0.72
LUTECH 5% 21-15/05/2027 Bureau	8,000,000.00	100.19	EUR	8,070,755.56	0.90
MANDATUM LIFE 24-04/12/2039 FRN Assurances	4,848,000.00	101.41	EUR	4,935,240.76	0.55
MATICMIND SPA 25-31/12/2032 FRN Télécommunication	3,150,000.00	99.82	EUR	3,155,155.76	0.35

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MATTERHORN TELE 3.875% 25-15/10/2030 Télécommunication	3,333,000.00	99.83	EUR	3,334,342.46	0.37
MERCK 25-24/11/2055 FRN Produits pharmaceutiques	3,900,000.00	99.89	EUR	3,912,733.77	0.44
MOBILUX FINANCE 4.25% 21-15/07/2028 Distribution - Commerce	2,000,000.00	100.11	EUR	2,042,318.89	0.23
MOBILUX FINANCE 7% 24-15/05/2030 Distribution - Commerce	8,615,000.00	104.43	EUR	9,080,401.44	1.01
MULTIVERSITY SPA 21-30/10/2028 FRN Services divers	2,900,000.00	101.10	EUR	2,966,119.03	0.33
NEINOR HOMES 5.875% 24-15/02/2030 Immobilier et logement	7,900,000.00	104.18	EUR	8,294,523.81	0.92
NEMAK SAB DE CV 2.25% 21-20/07/2028 Machines et Véhicules	2,250,000.00	95.70	EUR	2,176,712.57	0.24
NEOPHARMED GENTI 7.125% 24-08/04/2030 Produits pharmaceutiques	1,000,000.00	104.16	EUR	1,057,453.33	0.12
NIDDA HEALTHCARE 25-15/10/2032 FRN Produits pharmaceutiques	1,400,000.00	101.07	EUR	1,431,776.58	0.16
NIDDA HEALTHCARE 5.625% 24-21/02/2030 Produits pharmaceutiques	4,667,000.00	102.85	EUR	4,891,068.50	0.54
NORSK HYDRO ASA 2% 19-11/04/2029 Siderurgie Minerais et Métaux	3,000,000.00	97.22	EUR	2,960,969.18	0.33
ONE HOTEL GMBH % 24-02/04/2031 Hôtellerie - Loisir	7,990,000.00	106.90	EUR	7,772,610.08	0.86
OPAL BIDCO SAS 5.5% 25-31/03/2032 Produits pharmaceutiques	5,889,000.00	103.55	EUR	6,183,355.12	0.69
OPMOBILITY 4.2955% 25-05/02/2031 Machines et Véhicules	3,200,000.00	101.42	EUR	3,302,962.54	0.37
ORANGE 24-15/03/2173 FRN Télécommunication	4,100,000.00	103.20	EUR	4,380,698.92	0.49
PACHELBEL BIDCO 24-17/05/2031 FRN Services divers	1,333,000.00	101.38	EUR	1,367,057.71	0.15
PACHELBEL BIDCO 7.125% 24-17/05/2031 Services divers	3,433,000.00	107.04	EUR	3,780,066.29	0.42
PAPREC HOLDING 4.5% 25-15/07/2032 Services divers	3,333,000.00	101.77	EUR	3,465,036.80	0.39
PIAGGIO & C 6.5% 23-05/10/2030 Services divers	3,000,000.00	105.81	EUR	3,222,990.00	0.36
PICARD GROUPE 6.375% 24-01/07/2029 Biens de consommation	4,853,000.00	104.31	EUR	5,065,795.96	0.56
PICARD 6.875% 25-31/10/2032 Biens de consommation	3,000,000.00	100.50	EUR	3,041,354.17	0.34

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PLT VII FINANCE 24-15/06/2031 FRN Télécommunication	5,500,000.00	100.71	EUR	5,557,181.67	0.62
POSTE ITALIANE 21-31/12/2061 FRN Transports et matériel de transport	10,001,000.00	96.08	EUR	9,749,014.53	1.08
PROGROUPE 5.125% 24-15/04/2029 Holdings et sociétés financières	3,500,000.00	102.80	EUR	3,637,861.11	0.40
PROGROUPE 5.375% 24-15/04/2031 Holdings et sociétés financières	2,000,000.00	102.41	EUR	2,072,068.89	0.23
PRYSMIAN SPA 25- FRN Electrique - Electronique	5,300,000.00	104.11	EUR	5,622,269.04	0.63
Q-PARK HOLDING 4.25% 25-01/09/2030 Services divers	1,091,000.00	101.63	EUR	1,124,765.24	0.13
Q-PARK HOLDING 5.125% 24-01/03/2029 Services divers	3,200,000.00	102.96	EUR	3,351,336.89	0.37
Q-PARK HOLDING 5.125% 24-15/02/2030 Services divers	2,882,000.00	103.43	EUR	3,031,756.73	0.34
RCI BANQUE 4.125% 24-04/04/2031 Machines et Véhicules	2,000,000.00	102.45	EUR	2,111,483.56	0.23
RENAULT 83-24/10/2049 FRN TP Machines et Véhicules	10,000.00	349.95	EUR	3,499,500.00	0.39
REXEL SA 4% 25-15/09/2030 Distribution - Commerce	1,773,000.00	101.40	EUR	1,820,744.92	0.20
ROQUETTE FRERE 24-25/02/2173 FRN Biens de consommation	10,300,000.00	102.63	EUR	11,057,909.56	1.23
ROSSINI SARL 24-31/12/2029 FRN Produits pharmaceutiques	2,000,000.00	101.73	EUR	863,910.50	0.10
ROSSINI SARL 6.75% 24-31/12/2029 Produits pharmaceutiques	1,867,000.00	105.25	EUR	1,966,861.16	0.22
SAMHALLSBYGG 1.125% 24-26/09/2029 Immobilier et logement	700,000.00	81.97	EUR	575,990.11	0.06
SAMSONITE FINCO 4.375% 25-15/02/2033 Textiles et habillement	1,375,000.00	99.84	EUR	1,381,878.44	0.15
SANDOZ FINANCE 4.5% 23-17/11/2033 Produits pharmaceutiques	5,500,000.00	105.78	EUR	5,851,346.03	0.65
SAPPI PAPIER HOL 3.625% 21-15/03/2028 Bois et Produits de base	1,500,000.00	99.55	EUR	1,509,864.58	0.17
SARTORIUS FIN 4.5% 23-14/09/2032 Produits pharmaceutiques	2,700,000.00	105.28	EUR	2,880,310.07	0.32
SECHE ENVIRONNEM 25-09/01/2174 FRN Services divers	3,600,000.00	100.51	EUR	3,669,001.04	0.41
SHURGARD LUX 3.625% 24-22/10/2034 Immobilier et logement	10,000,000.00	97.03	EUR	9,777,286.30	1.09

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SIG COMBIBLOC PU 3.75% 25-19/03/2030 Industrie d'emballage et papier	2,806,000.00	101.30	EUR	2,926,629.94	0.33
SILGAN HOLDINGS 4.25% 25-15/02/2031 Industrie d'emballage et papier	3,343,000.00	101.27	EUR	3,430,086.08	0.38
SNF GROUP SACA 4.5% 25-15/03/2032 Produits Chimique	8,935,000.00	103.33	EUR	9,255,230.40	1.03
SOGECAP SA 24-03/04/2045 FRN Assurances	6,500,000.00	103.74	EUR	6,990,003.84	0.78
SWISSPORT INVE 6.75% 15-31/12/2099 DFLT Construction et matériaux de construction	300,000.00	-	EUR	-	-
TDF INFRASTRUCTU 1.75% 21-01/12/2029 Audiovisuel	2,000,000.00	93.88	EUR	1,880,916.16	0.21
TDF INFRASTRUCTU 4.125% 24-23/10/2031 Audiovisuel	3,500,000.00	101.44	EUR	3,579,705.55	0.40
TEAMSYSTEM SPA 24-31/07/2031 FRN Ordinateurs logiciels	4,400,000.00	100.66	EUR	4,483,752.13	0.50
TEAMSYSTEM SPA 25-01/07/2032 FRN Ordinateurs logiciels	1,125,000.00	100.67	EUR	1,145,883.30	0.13
TEAMSYSTEM SPA 3.5% 21-15/02/2028 Ordinateurs logiciels	2,550,000.00	100.05	EUR	2,571,249.18	0.29
TEAMSYSTEM SPA 5% 25-01/07/2031 Ordinateurs logiciels	1,429,000.00	100.98	EUR	1,459,013.11	0.16
TECHEM VERWALTUN 25-15/07/2032 FRN Services divers	2,400,000.00	100.84	EUR	2,442,943.87	0.27
TECHEM VERWALTUN 4.625% 25-15/07/2032 Services divers	3,000,000.00	101.28	EUR	3,063,482.08	0.34
TELEFONICA EUROP 21-31/12/2061 FRN Télécommunication	4,100,000.00	94.96	EUR	3,957,044.57	0.44
TELEFONICA EUROP 24-15/04/2172 FRN Télécommunication	3,500,000.00	105.83	EUR	3,850,323.92	0.43
TELIA CO AB 22-30/06/2083 FRN Télécommunication	2,741,000.00	99.64	EUR	2,770,053.85	0.31
TEREOS FIN GROUP 7.25% 23-15/04/2028 Agriculture	3,000,000.00	101.22	EUR	3,075,930.83	0.34
TERNA RETE 24-11/04/2173 FRN Distribution Energie	5,000,000.00	103.54	EUR	5,351,884.25	0.60
TIKEHAU CAPITAL 4.25% 25-08/04/2031 Private equity	6,800,000.00	101.44	EUR	7,113,488.38	0.79
TORNATOR OYJ 3.75% 24-17/10/2031 Bois et Produits de base	2,000,000.00	101.29	EUR	2,042,278.36	0.23
TRIVIUM PACK FIN 6.625% 25-15/07/2030 Industrie d'emballage et papier	2,210,000.00	105.38	EUR	2,417,218.50	0.27

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
URW SE 25-11/09/2174 FRN Immobilier et logement	4,400,000.00	102.13	EUR	4,560,185.92	0.51
URW SE 25-31/12/2049 FRN Immobilier et logement	6,100,000.00	102.58	EUR	6,333,027.52	0.70
VEOLIA ENVRNMT 23-22/02/2172 FRN Distribution Energie	3,200,000.00	106.49	EUR	3,574,172.14	0.40
VERALLIA SA 4.375% 25-14/11/2033 Industrie d'emballage et papier	2,000,000.00	99.31	EUR	1,998,625.75	0.22
VERISURE HOLDING 7.125% 23-01/02/2028 Services divers	3,000,000.00	102.82	EUR	3,167,665.00	0.35
VERISURE MIDHOLD 5.25% 21-15/02/2029 Services divers	2,500,000.00	100.53	EUR	2,564,291.67	0.29
VERIZON COMM INC 25-15/06/2056 FRN Télécommunication	4,000,000.00	99.52	EUR	4,005,284.62	0.45
VIA CEL DES INM 4.875% 25-15/04/2031 Immobilier et logement	600,000.00	99.46	EUR	604,229.00	0.07
VIRIDIUM GRP 4.375% 25-16/11/2035 Assurances	1,900,000.00	97.37	EUR	1,868,400.92	0.21
WENDEL SE 3.75% 25-11/08/2033 Holdings et sociétés financières	4,100,000.00	99.30	EUR	4,133,221.23	0.46
WEPA HYGIENEPD 4.5% 25-30/11/2032 Bois et Produits de base	1,400,000.00	100.42	EUR	1,412,488.00	0.16
WP/AP TELECOM 3.75% 21-15/01/2029 Télécommunication	4,055,000.00	100.17	EUR	4,133,579.14	0.46
ZEGONA FINANCE 6.75% 24-15/07/2029 Télécommunication	9,101,500.00	105.29	EUR	9,873,170.68	1.10
<b>Titres de créances</b>				<b>181,788,715.20</b>	<b>20.22</b>
<b>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>181,788,715.20</b>	<b>20.22</b>
AEROPORTI ROMA 4.875% 23-10/07/2033 Construction et matériaux de construction	10,000,000.00	106.98	EUR	10,936,675.34	1.22
ARKEMA 24-25/03/2173 FRN Produits Chimique	1,100,000.00	102.40	EUR	1,167,816.05	0.13
ARKEMA 25- FRN Produits Chimique	3,200,000.00	99.72	EUR	3,274,258.41	0.36
AUTOLIV INC 3.625% 24-07/08/2029 Machines et Véhicules	1,800,000.00	101.85	EUR	1,860,221.84	0.21
AUTOSTRAD PER L 4.25% 24-28/06/2032 Services divers	6,000,000.00	103.57	EUR	6,347,818.36	0.71
AUTOSTRAD PER L 4.75% 23-24/01/2031 Services divers	7,004,000.00	106.18	EUR	7,752,289.13	0.86
AXA SA 25-24/07/2055 FRN Assurances	3,200,000.00	101.76	EUR	3,319,639.67	0.37

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BANCO CRED SOC C 25-13/10/2037 FRN Banques et assurances	2,900,000.00	99.27	EUR	2,907,078.38	0.32
CARMILA SA 3.75% 25-13/01/2033 Immobilier et logement	2,400,000.00	98.08	EUR	2,374,680.33	0.26
CARMILA SA 3.875% 24-25/01/2032 Immobilier et logement	2,200,000.00	100.20	EUR	2,285,022.77	0.25
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-20/11/2031 CV Construction et matériaux de construction	1,500,000.00	90.32	EUR	1,356,157.81	0.15
CNH INDUSTRIAL N 3.625% 25-26/01/2033 Machines et Véhicules	4,667,000.00	98.43	EUR	4,612,268.24	0.51
COVIVIO HOTELS 4.125% 24-23/05/2033 Immobilier et logement	2,700,000.00	101.04	EUR	2,797,346.10	0.31
COVIVIO 4.625% 23-05/06/2032 Immobilier et logement	2,000,000.00	105.16	EUR	2,157,432.88	0.24
CREDIT LOGEMENT 21-15/02/2034 FRN Assurances	3,000,000.00	93.32	EUR	2,828,297.18	0.31
DANONE 25-08/09/2174 FRN Biens de consommation	6,500,000.00	100.25	EUR	6,599,827.53	0.73
DOMETIC GROUP AB 5% 25-11/09/2030 Services divers	2,500,000.00	101.93	EUR	2,587,901.03	0.29
DS SMITH PLC 4.5% 23-27/07/2030 Industrie d'emballage et papier	5,000,000.00	104.85	EUR	5,342,413.01	0.59
DZ BANK AG 25-15/10/2035 FRN Banques et assurances	700,000.00	99.58	EUR	702,923.07	0.08
EAST JAPAN RAIL 3.976% 23-05/09/2032 Transports et matériel de transport	5,611,000.00	104.04	EUR	5,912,308.70	0.66
EDP SA 25-27/05/2055 FRN Distribution Energie	3,800,000.00	101.52	EUR	3,962,233.97	0.44
EL CORTE INGLES 3.5% 25-24/07/2033 Distribution - Commerce	5,400,000.00	98.24	EUR	5,390,506.36	0.60
EL CORTE INGLES 4.25% 24-26/06/2031 Distribution - Commerce	6,000,000.00	104.38	EUR	6,397,815.62	0.71
IMERYS SA 4% 25-21/11/2032 Construction et matériaux de construction	1,200,000.00	99.33	EUR	1,197,865.81	0.13
IMERYS SA 4.75% 23-29/11/2029 Construction et matériaux de construction	1,700,000.00	105.10	EUR	1,794,834.62	0.20
LEASYS SPA 3.875% 24-01/03/2028 Services divers	3,214,000.00	103.09	EUR	3,418,959.86	0.38
LOXAM SAS 6.375% 23-15/05/2028 Services divers	3,111,000.00	103.37	EUR	3,243,479.34	0.36
METRO 4% 25-05/03/2030 Biens de consommation	600,000.00	104.21	EUR	645,362.55	0.07

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NEOPHARMED GENTI 24-08/04/2030 FRN Produits pharmaceutiques	811,000.00	101.72	EUR	836,383.90	0.09
NEXI 3.875% 25-21/05/2031 Services divers	900,000.00	100.23	EUR	923,968.48	0.10
NN GROUP NV 23-03/11/2043 FRN Assurances	1,000,000.00	112.45	EUR	1,134,876.16	0.13
ORANGE 23-18/04/2172 FRN Télécommunication	3,500,000.00	106.11	EUR	3,848,992.67	0.43
ORANGE 25- FRN 31/12/2099 Télécommunication	6,300,000.00	99.06	EUR	6,371,265.95	0.71
PRYSMIAN SPA 3.875% 24-28/11/2031 Electrique - Electronique	1,834,000.00	103.20	EUR	1,900,141.83	0.21
RCI BANQUE 24-09/10/2034 FRN Machines et Véhicules	3,500,000.00	105.42	EUR	3,736,180.96	0.42
RENAULT 3.875% 25-30/09/2030 Machines et Véhicules	4,200,000.00	100.75	EUR	4,274,793.37	0.48
SAGAX AB 4% 25-13/03/2032 Immobilier et logement	1,000,000.00	100.73	EUR	1,040,007.53	0.12
SAGAX AB 4.375% 24-29/05/2030 Immobilier et logement	500,000.00	103.36	EUR	530,049.86	0.06
SCHAEFFLER 4.5% 25-12/05/2032 Machines et Véhicules	3,700,000.00	100.24	EUR	3,733,401.88	0.42
SCHAEFFLER 4.75% 24-14/08/2029 Machines et Véhicules	1,300,000.00	103.53	EUR	1,370,303.64	0.15
STELLANTIS NV 4.25% 23-16/06/2031 Machines et Véhicules	10,000,000.00	101.65	EUR	10,401,369.86	1.16
SUEZ 4.5% 23-13/11/2033 Distribution Energie	6,000,000.00	104.42	EUR	6,304,105.48	0.70
TDC NET AS 4.625% 25-22/10/2033 Télécommunication	1,493,000.00	100.19	EUR	1,509,965.59	0.17
TDC NET AS 5% 25-09/08/2032 Télécommunication	714,000.00	110.52	EUR	803,650.52	0.09
TDC NET AS 6.5% 23-01/06/2031 Télécommunication	8,530,000.00	110.78	EUR	9,780,514.36	1.09
TRATON FIN LUX 3.75% 24-27/03/2030 Machines et Véhicules	5,000,000.00	101.55	EUR	5,223,140.41	0.58
VALEO SE 5.125% 25-20/05/2031 Machines et Véhicules	4,000,000.00	103.28	EUR	4,260,338.08	0.47
VEOLIA ENVRNMT 25-24/01/2174 FRN Distribution Energie	4,500,000.00	99.65	EUR	4,538,953.48	0.50
VODAFONE GROUP 25-12/09/2055 FRN Télécommunication	2,303,000.00	99.40	EUR	2,319,020.99	0.26

# SYCOMORE SELECTION CREDIT

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ZF EUROPE FIN BV 4.75% 24-31/01/2029 Machines et Véhicules	1,000,000.00	99.89	EUR	1,043,036.44	0.12
ZF EUROPE FIN BV 6.125% 23-13/03/2029 Machines et Véhicules	1,000,000.00	103.94	EUR	1,089,356.85	0.12
ZF EUROPE FIN BV 7% 25-12/06/2030 Machines et Véhicules	1,500,000.00	105.46	EUR	1,641,462.95	0.18
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>4,913,720.00</b>	<b>0.55</b>
<b>OPCVM</b>				<b>4,913,720.00</b>	<b>0.55</b>
SYCOMORE EURO IG SHORT DURATION 13C	46,000	106.82	EUR	4,913,720.00	0.55
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Futures</b>				<b>-237,161.25</b>	<b>-0.03</b>
ESTR VOLUME WEIGHTED TRIMMED 16/06/2026	-100.00	98.08	EUR	1,718.75	-
EURO-BTP FUTURE 06/03/2026	475.00	120.18	EUR	-90,850.00	-0.01
EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	430.00	127.57	EUR	-226,700.00	-0.03
EURO OAT FUTURE FRENCH 06/03/2026	-290.00	120.59	EUR	63,800.00	0.01
EURO-SCHATZ FUTURE 06/03/2026	-220.00	106.79	EUR	18,450.00	-
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 20/03/2026	-28.00	310.82	EUR	-10,080.00	-
SHORT TERM EURO BTP FUTURES 06/03/2026	-100.00	107.33	EUR	6,500.00	-
<b>Appels de marge</b>				<b>237,161.25</b>	<b>0.03</b>
<b>Autres actifs éligibles</b>				<b>6,028.66</b>	<b>-</b>
<b>Autres</b>				<b>6,028.66</b>	<b>-</b>
PIERRE & VACANCES CW 15/09/2027 P&V Autres organismes de credit	54,806.00	0.11	EUR	6,028.66	-
<b>Créances</b>				<b>2,460,963.07</b>	<b>0.27</b>
<b>Dettes</b>				<b>-1,930,364.96</b>	<b>-0.21</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>29,738,510.73</b>	<b>3.31</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>898,938,411.66</b>	<b>100.00</b>

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
<b>Total</b>	-	-		-		-

\* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
ESTR VOLUME WEIGHTED TRIMMED 16/06/2026	-100.00	1,718.75	-	-24,520,000.00
EURO-BTP FUTURE 06/03/2026	475.00	-	-90,850.00	57,085,500.00
EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	430.00	-	-226,700.00	54,855,100.00
EURO OAT FUTURE FRENCH 06/03/2026	-290.00	63,800.00	-	-34,971,100.00
EURO-SCHATZ FUTURE 06/03/2026	-220.00	18,450.00	-	-23,493,800.00
SHORT TERM EURO BTP FUTURES 06/03/2026	-100.00	6,500.00	-	-10,733,000.00
<b>Sous total</b>		<b>90,468.75</b>	<b>-317,550.00</b>	<b>18,222,700.00</b>
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		<b>90,468.75</b>	<b>-317,550.00</b>	<b>18,222,700.00</b>

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
LIQUIDITY SCREENED EURO HY 20/03/2026	-28.00	-	-10,080.00	-1,740,592.00
Sous total		-	-10,080.00	-1,740,592.00
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Total		-	-10,080.00	-1,740,592.00

## SYCOMORE SELECTION CREDIT

### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
<b>Futures</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Options</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Swaps</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Autres instruments</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Total</b>			-	-	-

## Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)</b>	868,669,302.82
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-227,081.25
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-10,080.00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	-
<b>Autres actifs (+)</b>	32,436,662.08
<b>Autres passifs (-)</b>	1,930,391.99
<b>Passifs de financement (-)</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>898,938,411.66</b>